



# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil communautaire  
Mardi 13 février 2024

Rapport de présentation

## SOMMAIRE

Eléments de contexte économique	page 3
Les mesures pour les collectivités relatives à la loi de finances 2024	page 5
Les règles de l'équilibre budgétaire	page 6
Résultats comptables provisoires 2022 et 2023	page 7
Evolution des recettes réelles de fonctionnement du budget général	page 8
Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement du budget général	page 9
Situation des budgets annexes	page 13
Programmes d'investissements 2024-2027 (budget général et principaux budgets annexes)	page 14
- <i>Budget général</i>	<i>page 14</i>
- <i>Budget industrie</i>	<i>page 15</i>
- <i>Budget zones d'activités</i>	<i>page 16</i>
- <i>Budget gestion des déchets</i>	<i>page 17</i>
- <i>Budget assainissement collectif</i>	<i>page 18</i>
Prospective financière	page 19
- <i>Epargne</i>	<i>page 20</i>
- <i>Endettement</i>	<i>page 22</i>
- <i>Financement des investissements</i>	<i>page 24</i>
Ressources humaines	page 25
Etat des indemnités des élus sur l'année 2024	page 28

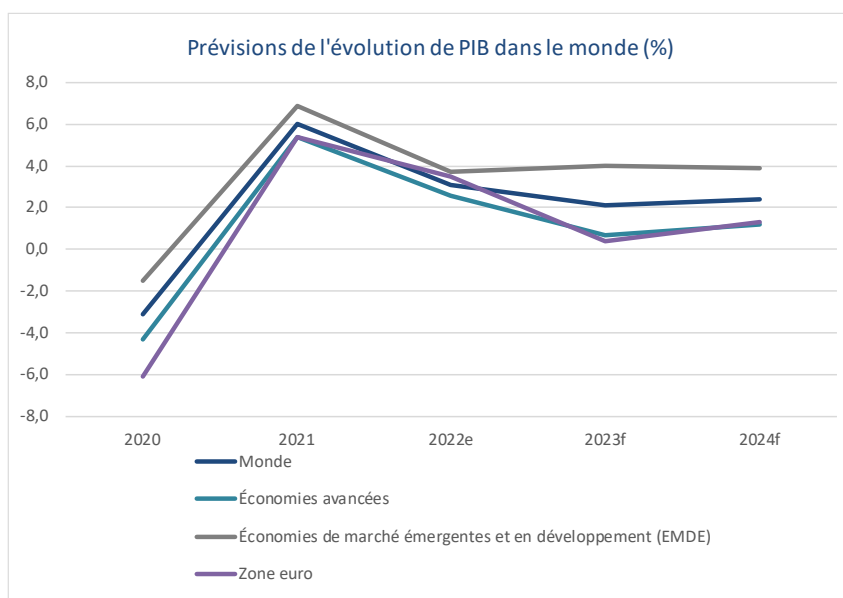
La loi Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a notamment modifié les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit désormais non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

## Eléments de contexte économique

### Le contexte macroéconomique

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente. Une instabilité face à la montée des taux d'intérêts et le durcissement des conditions d'accès au crédit a été constaté.



En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté Banque Centrale Européenne (BCE), plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2 % avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole - OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tendait vers 2,6 % en novembre 2023, qu'en zone Euro où elle est descendue à 2,4 % en novembre 2023 avec, cependant, de fortes disparités selon les Etats membres.

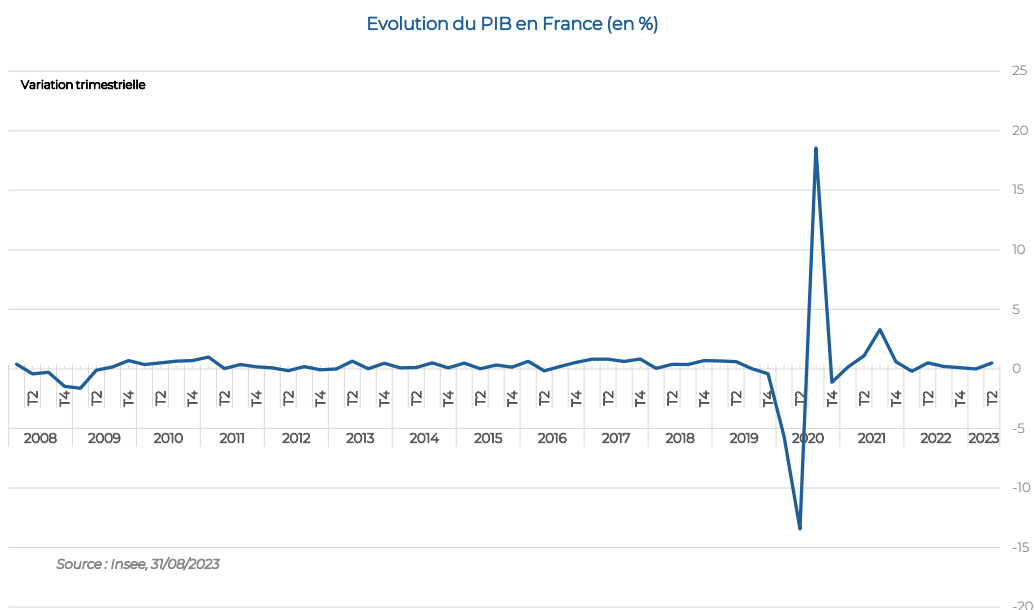
Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix notamment d'une hausse des taux directeurs.

Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la Banque centrale américaine (FED) sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation, l'énergie ou l'industrie. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

### Le contexte national :

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023 (après +2,5 % en 2022 et +6,4 % en 2021).



Des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient impacter la croissance en 2024, prévue à +0,9 %, puis +1,3 % en 2025 et +1,6 % en 2026 (données Banque de France – décembre 2023). L'inflation devrait reculer pour se stabiliser autour de 2 à 2,5 % fin 2024 (et 2 % en 2025). Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Concernant le taux de chômage, ce dernier a légèrement augmenté en 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active et à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.

Le taux de chômage, qui était de 7,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID

## Les mesures pour les collectivités relatives à la loi de finances 2024

### Fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 à novembre 2023 est constaté à hauteur de 3,9 %, annonçant une revalorisation d'autant pour les valeurs locatives cadastrales après 7,1 % en 2023 et 3,4 % en 2022.

Le chantier de l'actualisation de ces valeurs locatives est quant à lui repoussé à 2026.

Dans le cadre de la politique portée sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments depuis quelques années, une nouvelle exonération à destination des logements sociaux est instituée ; les logements sociaux de plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique améliorant significativement leur score énergétique deviennent éligibles à une nouvelle exonération de TFPB de 15 ou 25 ans, cette dernière durée étant conditionnée à l'achèvement de cette rénovation dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par ailleurs, un article introduit la possibilité pour le bloc communal de recevoir pendant plusieurs années une compensation dégressive liée à une perte importante ou exceptionnelle de bases de taxe foncière afférente aux bases industrielles ou commerciales.

Les zonages ZRR et ZoRCOMiR sont remplacés par un zonage unifié Zones France Ruralité Revitalisation (ZFRR) dont les critères reposent sur des données de population, de densité de population et de revenu médian. Ce zonage entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Parmi les autres réformes concernant la fiscalité locale, il est à noter le plafonnement de l'IFER sur les télécommunications fixes à 400 M€ de produit total national en 2024, ralentissant de fait sa progression.

### Dotations de l'Etat

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, à hauteur de 320 M€, répartis pour 150M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), pour 140M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et pour 30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total (60M€ écartés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment).

La dotation nationale de péréquation (DNP) voit une garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

La refonte des zonages de revitalisation rurales devrait elle aussi exercer une forte influence sur la répartition des dotations d'aménagement à compter de 2025.

La dotation d'intercommunalité (DI) voit son plafond de progression annuel relevé à 120% contre 110% auparavant.

Enfin, concernant les fonds de péréquation, les délibérations réglant la répartition dérogatoire du FPIC sont désormais pérennisées jusqu'à rapport par une délibération d'une commune membre, ou changement de périmètre de l'intercommunalité.

### **Extension du FCTVA**

Le périmètre du FCTVA est étendu aux dépenses liées à l'aménagement de terrains. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

### **Le budget vert**

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : La loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la transition écologique.

### **Les règles de l'équilibre budgétaire**

L'article L.1612-4 du CGCT dispose que : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est-à-dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement

## Résultats comptables provisoires 2022 et 2023

ANNEE	BUDGETS		Budget général	Bâtiments industriels	Zones d'activités	Gestion des déchets	Assainissement non collectif (SPANC)	Assainissement collectif	Photovoltaïque	
	N° du budget		610	611	613	614	612	615	616	
	2023	F	Dépenses de fonctionnement	- 12 989 085,45 €	- 727 976,13 €	- 1 943 790,07 €	- 4 415 172,74 €	- 65 940,51 €	- 1 470 736,43 €	- 6 422,96 €
Recettes de fonctionnement			15 343 548,72 €	789 908,42 €	1 943 790,07 €	4 816 499,26 €	53 548,68 €	1 669 400,27 €	8 104,78 €	
<b>Résultats exercice de l'année N</b>			<b>2 354 463,27 €</b>	<b>61 932,29 €</b>	<b>- €</b>	<b>401 326,52 €</b>	<b>- 12 391,83 €</b>	<b>198 663,84 €</b>	<b>1 681,82 €</b>	
Résultat de N - 1 (D ou R 002)			3 266 257,33 €	904 492,13 €	714 862,05 €	664 930,21 €	4 741,11 €	401 692,62 €	36 648,18 €	
Affectation (1068)							- 4 741,11 €			
<b>Résultats clôture de l'année N</b>		<b>5 620 720,60 €</b>	<b>966 424,42 €</b>	<b>714 862,05 €</b>	<b>1 066 256,73 €</b>	<b>- 12 391,83 €</b>	<b>600 356,46 €</b>	<b>38 330,00 €</b>		
I		Dépenses d'investissement	- 951 660,68 €	- 1 475 388,50 €	- 3 603 056,15 €	- 213 140,04 €	- €	- 1 084 721,27 €	- 6 623,20 €	
		Recettes d'investissement	1 042 412,24 €	970 793,13 €	- €	362 159,42 €	8 914,41 €	918 028,61 €	6 095,97 €	
		<b>Résultats exercice de l'année N</b>	<b>90 751,56 €</b>	<b>504 595,37 €</b>	<b>- 3 603 056,15 €</b>	<b>149 019,38 €</b>	<b>8 914,41 €</b>	<b>- 166 692,66 €</b>	<b>- 527,23 €</b>	
		Résultat de N - 1 (R ou D 001)	- 3 777,40 €	456 235,75 €	1 769 866,38 €	66 590,43 €	- 5 232,41 €	721 970,32 €	419,29 €	
		<b>Résultats clôture de l'année N</b>	<b>86 974,16 €</b>	<b>48 359,62 €</b>	<b>- 1 833 189,77 €</b>	<b>215 609,81 €</b>	<b>3 682,00 €</b>	<b>555 277,66 €</b>	<b>- 107,94 €</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>Budget général</b>	<b>Bâtiments industriels</b>	<b>Zones d'activités</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	<b>Assainissement collectif</b>	<b>Photovoltaïque</b>		
I		N° du budget		610	650	614	654	653	657	
		Dépenses d'investissement	- 217 035,68 €	- 961 008,06 €	- €	- 186 513,64 €	- €	- 274 015,53 €	- €	
		Recettes d'investissement	47 868,44 €	845 000,00 €	- €			215 408,98 €		
		<b>Résultat d'inv RAR de l'année N</b>	<b>- 169 167,24 €</b>	<b>- 116 008,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 186 513,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 58 606,55 €</b>	<b>- €</b>	
		<b>Résultats de l'année N. (Compte Administratif - Hors RAR)</b>	<b>5 707 694,76 €</b>	<b>918 064,80 €</b>	<b>- 1 118 327,72 €</b>	<b>1 281 866,54 €</b>	<b>- 8 709,83 €</b>	<b>1 155 634,12 €</b>	<b>38 222,06 €</b>	
2022		BUDGETS		Budget général	Bâtiments industriels	Zones d'activités	Gestion des déchets	Assainissement non collectif (SPANC)	Assainissement collectif	Photovoltaïque
		N° du budget		610	611	613	614	612	615	616
		F	Dépenses de fonctionnement	- 13 522 139,40 €	- 2 030 816,22 €	- 1 861 670,09 €	- 2 545 216,54 €	- 65 946,73 €	- 1 344 290,56 €	- 6 407,97 €
	Recettes de fonctionnement		15 462 993,64 €	2 050 260,65 €	1 773 569,09 €	3 210 146,75 €	54 515,55 €	1 648 052,52 €	9 070,84 €	
	<b>Résultats exercice de l'année N</b>		<b>1 940 854,24 €</b>	<b>19 444,43 €</b>	<b>- 88 101,00 €</b>	<b>664 930,21 €</b>	<b>- 11 431,18 €</b>	<b>303 761,96 €</b>	<b>2 662,87 €</b>	
	Résultat de N - 1 (D ou R 002)		1 325 403,09 €	885 047,70 €	802 963,05 €	0	16 172,29 €	97 930,66 €	33 985,31 €	
	Affectation (1068)									
	<b>Résultats clôture de l'année N</b>	<b>3 266 257,33 €</b>	<b>904 492,13 €</b>	<b>714 862,05 €</b>	<b>664 930,21 €</b>	<b>4 741,11 €</b>	<b>401 692,62 €</b>	<b>36 648,18 €</b>		
	I	Dépenses d'investissement	- 1 513 006,25 €	- 1 665 682,40 €	- 1 769 866,38 €	- 245 347,65 €	- 18 029,95 €	- 1 356 316,26 €	- 6 623,20 €	
		Recettes d'investissement	2 122 113,79 €	1 852 338,71 €	1 791 080,09 €	311 938,08 €	10 758,65 €	2 053 992,74 €	7 095,97 €	
		<b>Résultats exercice de l'année N</b>	<b>609 107,54 €</b>	<b>186 656,31 €</b>	<b>21 213,71 €</b>	<b>66 590,43 €</b>	<b>- 7 271,30 €</b>	<b>697 676,48 €</b>	<b>472,77 €</b>	
		Résultat de N - 1 (R ou D 001)	- 612 884,94 €	269 579,44 €	1 791 080,09 €	0	2 038,89 €	24 293,84 €	- 53,48 €	
		<b>Résultats clôture de l'année N</b>	<b>- 3 777,40 €</b>	<b>456 235,75 €</b>	<b>- 1 769 866,38 €</b>	<b>66 590,43 €</b>	<b>- 5 232,41 €</b>	<b>721 970,32 €</b>	<b>419,29 €</b>	
	<b>RESTES A REALISER</b>		<b>Budget général</b>	<b>Bâtiments industriels</b>	<b>Zones d'activités</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	<b>Assainissement collectif</b>	<b>Photovoltaïque</b>	
	I	N° du budget		610	650	614	654	653	657	
		Dépenses d'investissement	- 206 718,99 €	- 437 125,48 €	0	- 12 104,25 €	- €	- 88 445,03 €	- €	
		Recettes d'investissement	578 894,60 €		0					
		<b>Résultat d'inv de l'année N</b>	<b>372 175,61 €</b>	<b>- 437 125,48 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 104,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 88 445,03 €</b>	<b>- €</b>	
		<b>Résultats de l'année N. (Compte Administratif - Avec RAR)</b>	<b>3 634 655,54 €</b>	<b>467 366,65 €</b>	<b>- 1 055 004,33 €</b>	<b>719 416,39 €</b>	<b>- 491,30 €</b>	<b>1 035 217,91 €</b>	<b>37 067,47 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
049-244900809-2023-02-16-0224  
Date de rétrotransmission : 16/02/2024  
Date de réception en préfecture : 06/02/2024

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement du budget général

Il convient, dans un premier temps, de rappeler les taux des impositions directes locaux votés par Anjou Bleu Communauté en 2023.

Imposition directe locale	Taux 2023
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	23,49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	1,53 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1,80 %
Taxe d'habitation	8,39 %

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2021 et les recettes prévisionnelles pour 2024.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	10 623 904 €	10 872 286 €	10 559 532 €	10 318 006 €	-2,29 %
Dotations, Subventions ou participations	2 563 258 €	3 844 812 €	3 908 091 €	3 826 845 €	-2,08 %
Autres Recettes d'exploitation	2 014 545 €	630 219 €	865 727 €	867 429 €	0,2 %
Produits Exceptionnels	1 403,21 €	105 675 €	197 €	500 €	153,81 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>15 203 112 €</b>	<b>15 452 993 €</b>	<b>15 333 548 €</b>	<b>15 012 782 €</b>	<b>-2,09 %</b>
Évolution en %	- %	1,64 %	-0,77 %	-	-

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement s'élèveraient donc à un montant total de 15 012 782 €. Elles étaient de 15 333 548 € en 2023.

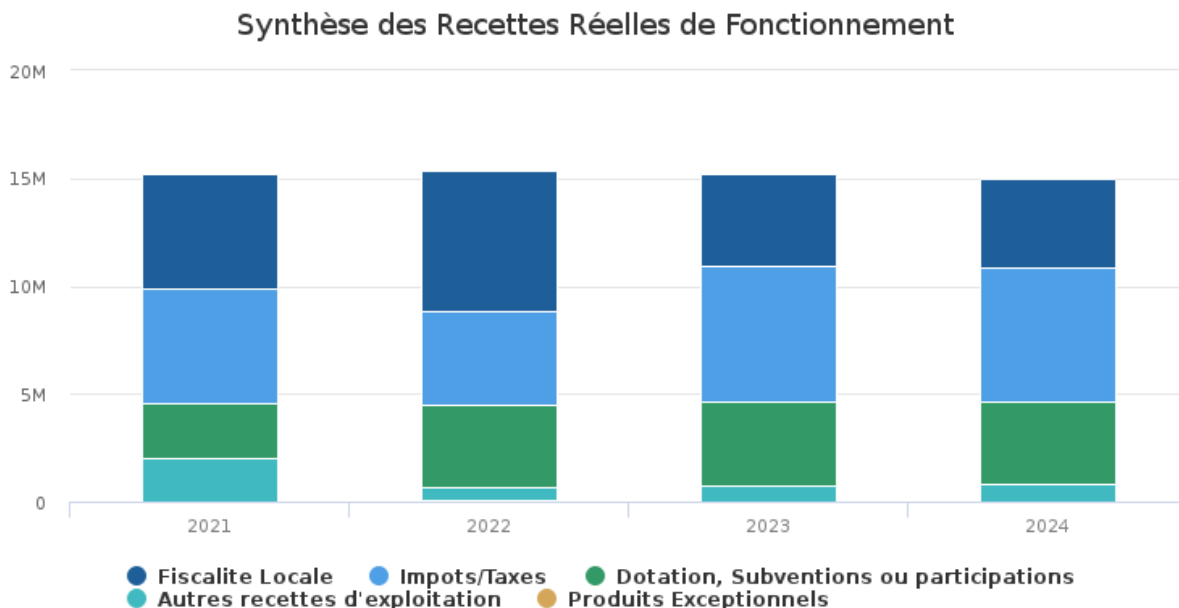
La variation principale des recettes entre les années 2023 et 2024 est liée à la perception, en 2023, de rôles supplémentaires non affectés à hauteur de 354 817 €, qui n'apparaissent pas pour l'année 2024. Sans prendre en compte ces rôles supplémentaires, la hausse des recettes liées à la fiscalité serait, entre 2023 et 2024, de 1,1 %.

Les autres éléments pris en compte dans l'élaboration des recettes prévisionnelles pour l'année 2024 sont :

- Une hausse des bases des taxes foncières à hauteur de 3,9 %.
- Un maintien de la fraction de TVA perçue à un montant identique à 2023.
- Une hausse du remboursement des charges de personnel provenant des budgets annexes gestion des déchets et assainissement collectif en raison de deux nouveaux recrutements.
- La variation des aides perçues (aides ANAH au titre de l'OPAH, aide CAF pour les aires d'accueil des gens du voyage, actions liées à la mobilité et à la rénovation énergétique, ...)



Le graphique ci-dessous, présente la synthèse de l'évolution des recettes sur la période 2021-2024.



Sous l'intitulé « fiscalité locale », on retrouve les taxes foncières, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Le chapitre « impôts/taxes » comprend principalement les fractions de TVA (en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE), le FNGIR et le FPIC. Pour la partie « dotation, subvention et participation » est notamment intégrée la compensation de l'Etat pour la CFE au titre de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels.

Malgré les dynamiques constatées au cours des années 2022 et 2023, on peut noter que la Communauté de Communes est de plus en plus dépendante des choix opérés par l'Etat.

Les recettes versées par l'Etat (FNGIR, FPIC, fraction TVA, DGF, DCRTP, compensation CFE), représentent 70 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

### Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement du budget général

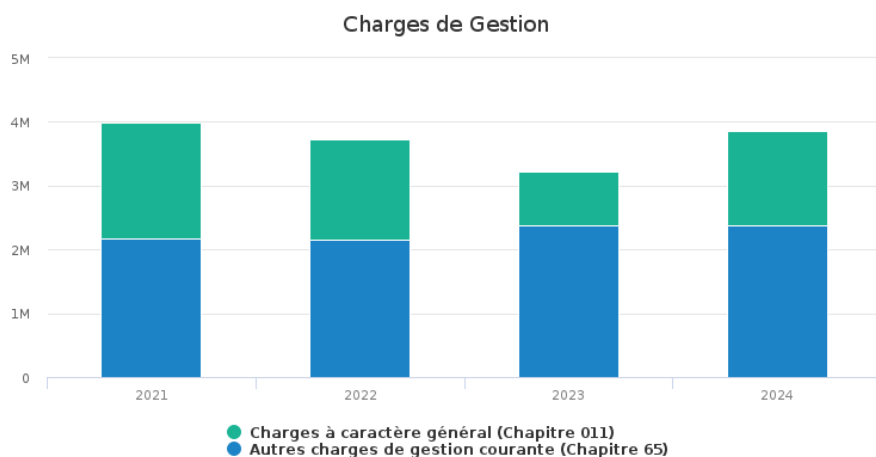
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2021 et les dépenses prévisionnelles pour 2024. Il est ici proposé de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 de 6,97 % par rapport à 2023.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	3 984 080 €	3 732 484 €	3 228 162 €	3 851 095 €	19,3 %
Charges de personnel	774 497 €	1 185 160 €	1 287 630 €	1 520 119 €	18,06 %
Atténuation de produits	9 690 576 €	7 825 783 €	7 863 892 €	7 870 396 €	0,08 %
Charges financières	128 360 €	120 641 €	164 852 €	176 874 €	7,29 %
Autres dépenses	6 060 €	89 068 €	0 €	0 €	0 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 583 575 €</b>	<b>12 953 138 €</b>	<b>12 544 538 €</b>	<b>13 418 485 €</b>	<b>6,97 %</b>
Evolution	- %	-11,18 %	-3,15 %	-	-

Accusé de réception en préfecture  
 049-244900809-20240213-20240213-012-DE  
 Date de télétransmission : 16/02/2024  
 Date de réception préfecture : 16/02/2024

## Charges à caractère général et autres charges de gestion

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion d'Anjou Bleu Communauté avec une projection jusqu'en 2024. En 2023, ces charges de gestion représentaient 25,73 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024, celles-ci devraient représenter 27,82 % du total de cette même section.



Les charges de gestion évolueraient de 19,3 % entre 2023 et 2024.

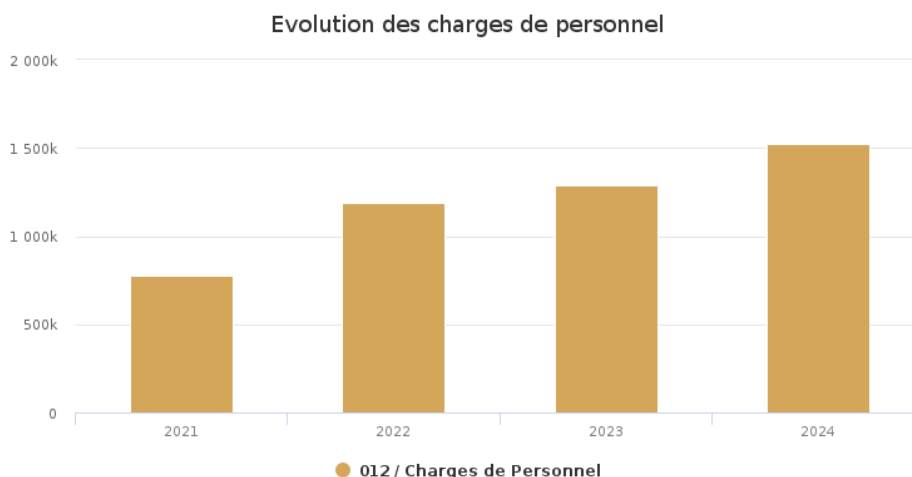
Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges à caractère général	1 817 756 €	1 582 416 €	855 334 €	1 469 054 €	71,75 %
Autres charges de gestion	2 166 323 €	2 150 068 €	2 372 828 €	2 382 041 €	0,39 %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>3 984 079 €</b>	<b>3 732 484 €</b>	<b>3 228 162 €</b>	<b>3 851 095 €</b>	<b>19,3 %</b>
<i>Évolution en %</i>	0 %	-6,32 %	-13,51 %	-	-

Cette variation est liée à plusieurs facteurs :

- Sur les charges à caractère général :
  - o Hausse des contrats de prestations (suivi-animation de l'OPAH sur une année complète en 2024, nouveau marché pour la gestion des aires d'accueil, mise en œuvre d'une action mobilité via Solipass/Asure et Ose, renfort des actions sur la rénovation énergétique avec la PTRE, réalisation d'un bilan à mi-parcours pour le PLH, proposition de diverses nouvelles actions sur le volet mobilités ...)
  - o Hausse des frais de fonctionnement sur les voiries et réseaux des zones d'activités, ainsi que sur l'entretien des voies vertes
  - o Hausse des assurances (principalement la responsabilité civile) et souscription d'une assurance dommages ouvrage pour le pôle tertiaire
  - o Mise en place de nouvelles actions de communication autour de la mobilité
  - o Hausse du nombre d'enquêtes publiques liées à des évolutions des documents d'urbanisme actuels
- Sur les autres charges de gestion courante :
  - o Hausse des montants versés au SDIS et aux syndicats de bassin
  - o A contrario, baisse du montant attribué à Initiative Anjou (abondement important du fonds réalisé en 2023)

## Charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2021 à 2024.



Les charges de personnel, en fonction des orientations budgétaires pour 2024, évolueraient de 18,06 % entre 2023 et 2024.

Année	2021	2022	2023	2024	2023-2024 %
Rémunération titulaires	226 591 €	350 372 €	446 376 €	550 000 €	23,21 %
Rémunération non titulaires	202 969 €	271 556 €	251 785 €	300 000 €	19,15 %
Autres Dépenses	344 937 €	563 232 €	589 469 €	670 119 €	13,68 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>774 497 €</b>	<b>1 185 160 €</b>	<b>1 287 630 €</b>	<b>1 520 119 €</b>	<b>18,06 %</b>
<i>Évolution en %</i>	- %	53,02 %	8,65 %	-	-

Cette hausse importante, entre 2023 et 2024, s'explique principalement par :

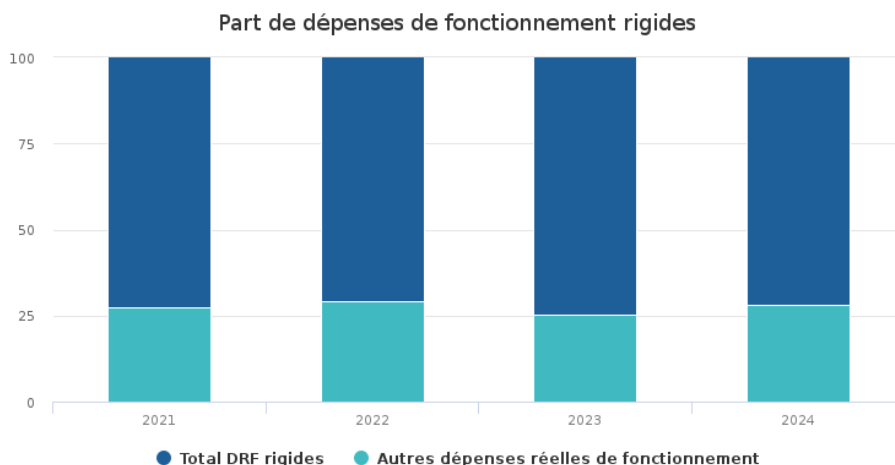
- La programmation de trois nouveaux recrutements (service aménagement et travaux, service assainissement et service gestion des déchets).
- La mise en place du complément indemnitaire annuel, ainsi que le versement de la seconde partie de la mise en place de la cotation au titre de la part fixe (IFSE) du régime indemnitaire.
- L'impact de la revalorisation du point d'indice effectué en juillet dernier sur une année pleine, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les charges de personnel représenteraient, en 2024, 11,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges représentaient, en 2023, 10,3 % des dépenses.

## Part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Communauté de Communes ne peut pas aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet, pour la plupart, d'engagements contractuels passés par Anjou Bleu Communauté et difficiles à retravailler.

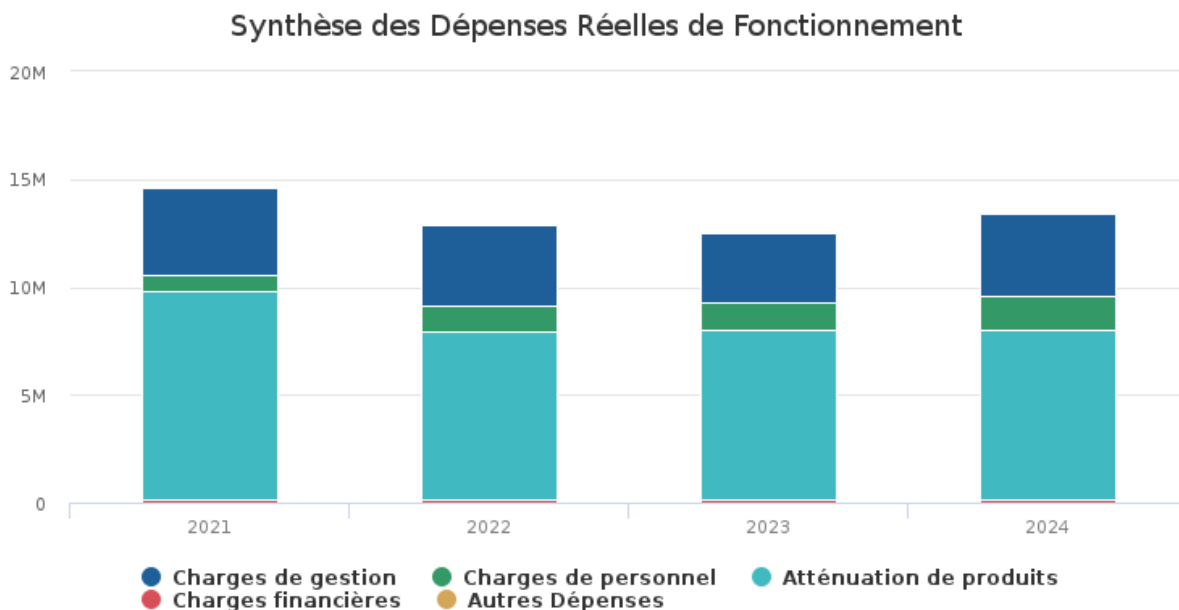
Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car il serait plus difficile de dégager rapidement des marges de manœuvre.



Année	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	72 %	70 %	74 %	71 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	27 %	29 %	25 %	28 %

Il convient de rappeler que le versement des attributions de compensation auprès des communes représentait, en 2023, plus de 62 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes, comptabilisées au chapitre atténuations de produits.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2021 - 2024.



#### Situation des budgets annexes

La Communauté de Communes disposait, en 2023, de 6 budgets annexes dont les principaux résultats sont indiqués précédemment au sein du rapport d'orientation budgétaire (cf. page 7).

Les déficits constatés au 31/12/2023 concernent deux budgets annexes. Pour le budget zones d'activités, ce déficit est uniquement imputable au fait qu'il s'agit d'un budget de gestion de stocks dont le déficit correspond à la valeur des terrains à commercialiser.

Le déficit constaté en 2022 sur le budget « assainissement non collectif » s'est accentué en 2023 malgré la hausse des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une réflexion sera engagée pour optimiser le fonctionnement de ce service sans modification de la grille tarifaire.

Le budget industrie ne soulève pas d'interrogation particulière. La Communauté de Communes propose donc de poursuivre sa politique immobilière de réalisation et de réhabilitation de bâtiments dédiés au développement économique. Il conviendra néanmoins d'être vigilant sur les prochains exercices, en raison principalement de la construction du pôle tertiaire dont l'opération est supportée par la section investissement de ce budget, ainsi que les futures dépenses de fonctionnement de la partie du bâtiment dédiée aux entreprises.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget annexe gestion des déchets correspond à l'ensemble du territoire intercommunal en raison du passage du secteur du pouancéen à la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, avant cette date, une partie des recettes et des dépenses liées à cette compétence étaient encore imputées au budget général. Le résultat 2023 de ce budget laisse apparaître un fonds de roulement favorable, qu'il convient néanmoins de relativiser car ce dernier est lié au versement de produits exceptionnels de près de 1 200 000 € de la part du syndicat 3RD'Anjou suite à la réorganisation territoriale de cette compétence.

Concernant le budget photovoltaïque, on constate une baisse de recettes liée vraisemblablement à une diminution de l'efficacité des panneaux.

## Programmes d'investissements 2024-2027 (budget général et principaux budgets annexes)

### Budget général

- Dépenses : 3 027 300 € d'investissements/an (moyenne)
- Recettes : 34,7 % (subventions et FCTVA)
- Reste à charge ABC : 1 975 683 €/an (moyenne)

Dépenses prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
<b>Mobilités</b>					
Voie verte tranche 3 - Segré/Pouancé (remboursement Alter - aménagement quartier Gare)	173 000 €				173 000 €
Voie verte tranche 4 - Segré/La Chapelle-sur-Oudon (portage foncier)	108 000 €				108 000 €
Voie verte tranche 4 - Segré/La Chapelle-sur-Oudon (aménagement)	264 000 €	780 000 €	786 000 €		1 830 000 €
Voie verte tranche 5 - Candé/St Mars la Jaille	100 000 €	100 000 €			200 000 €
Voie verte tranche 6 - Segré/Candé	32 000 €		1 200 000 €	1 200 000 €	2 432 000 €
Voies vertes - Signalétique et panneaux d'information	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Mobilité - Acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Mobilité - Subvention achat VAE	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Mobilité - Fonds de concours (aménagement voies cyclables communes)	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	600 000 €
<b>Zones d'activités</b>					
Zones d'activités - Requalification des voiries et éclairage	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 000 000 €
Zone industrielle d'Etriché (Segré) - Création de sanitaires	60 000 €				60 000 €
Signalétique zones d'activités	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Parc d'activités Bois II (Nyoseau) - Participation Alter	50 000 €				50 000 €
Etude de faisabilité Zone d'activités du Bois Cochon (Pouancé)	59 200 €				59 200 €
Etude de faisabilité Zone d'activités du Tesseau (Candé)	41 600 €				41 600 €
Requalification Zones d'activités la Ramée (Candé)			600 000 €	600 000 €	1 200 000 €
<b>Urbanisme</b>					
PLUi - Elaboration	180 000 €	60 000 €			240 000 €
<b>Ecoles de musique</b>					
Ecoles de musique	50 000 €		50 000 €		100 000 €
<b>Bâtiments services</b>					
Pôle tertiaire - Locaux services Anjou Bleu Communauté		2 880 000 €			2 880 000 €
<b>Habitat</b>					
Résidence habitat jeunes	100 000 €	100 000 €			200 000 €
Dispositif de densification de l'habitat (BIMBY-BUNTI)	117 600 €	117 600 €	117 600 €	117 600 €	470 400 €
Aires d'accueil GDV (Pouancé et Segré)	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €
<b>Autres</b>					
Investissements récurrents	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 840 400 €</b>	<b>4 557 600 €</b>	<b>3 273 600 €</b>	<b>2 437 600 €</b>	<b>12 109 200 €</b>

Recettes prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
<b>Subventions</b>					
Voie verte tranche 4 - Segré/La Chapelle-sur-Oudon (70 %)	154 000 €	455 000 €	414 417 €		1 023 417 €
Voie verte tranche 5 - Candé/St Mars la Jaille (40 %)	33 333 €	33 333 €			66 667 €
Voie verte tranche 6 - Segré/Candé (60 %)	16 000 €		600 000 €	600 000 €	1 216 000 €
Mobilité - Acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)	80 000 €				80 000 €
<b>FCTVA</b>					
Voie verte tranche 3 - Segré/Pouancé (remboursement Alter - aménagement quartier Gare)	28 379 €	- €	- €		28 379 €
Voie verte tranche 4 - Segré/Le Chapelle-sur-Oudon (foncier + aménagement)	61 023 €	127 951 €	128 935 €		317 910 €
Voie verte tranche 5 - Candé/St Mars la Jaille	16 404 €	16 404 €			32 808 €
Voie verte tranche 6 - Segré/Candé			196 848 €	196 848 €	393 696 €
Voies vertes - Signalétique et panneaux d'information	820 €	820 €	820 €	820 €	3 281 €
Zones d'activités - Requalification des voiries	41 010 €	41 010 €	41 010 €	41 010 €	164 040 €
Zone industrielle d'Etriché (Segré) - Création de sanitaires	9 842 €				9 842 €
Signalétique zones d'activités	1 640 €	1 640 €	1 640 €	1 640 €	6 562 €
Etude de faisabilité Zone d'activités du Bois Cochon (Pouancé) et du Tesseau (Candé)	16 535 €				16 535 €
Requalification Zones d'activités la Ramée (Candé)			98 424 €	98 424 €	196 848 €
PLUi - Elaboration	29 527 €	9 842 €			39 370 €
Ecoles de musique	8 202 €		8 202 €		16 404 €
Pôle tertiaire (acquisition partie occupée par les services d'ABC)		472 435 €			472 435 €
Dispositif de densification de l'habitat (BIMBY-BUNTI)	19 291 €	19 291 €	19 291 €	19 291 €	77 164 €
Aires d'accueil GDV (Pouancé et Segré)	4 921 €	2 461 €	2 461 €	2 461 €	12 303 €
Investissements récurrents	8 202 €	8 202 €	8 202 €	8 202 €	32 808 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>529 131 €</b>	<b>1 188 390 €</b>	<b>1 520 250 €</b>	<b>968 696 €</b>	<b>4 206 468 €</b>

<b>Reste à charge budget général Anjou Bleu Communauté</b>	<b>1 311 269 €</b>	<b>3 369 210 €</b>	<b>1 753 350 €</b>	<b>1 468 904 €</b>	<b>7 902 732 €</b>
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Accusé de réception en préfecture  
049-244900809-20240213-20240213-012-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2024  
Date de réception préfecture : 16/02/2024

## Budget industrie

- Dépenses : 2 475 250 € d'investissements /an (moyenne)
- Recettes : 45,6 % (subventions) – liées principalement à la cession du pôle tertiaire au budget général
- Reste à charge ABC : 1 346 530 €/an (moyenne)

Dépenses prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Pôle tertiaire (bâtiment + aménagement extérieur)	2 265 000 €	2 265 000 €			4 530 000 €
Travaux réseaux sur bâtiment relais (BR10 - Segré)	22 000 €				22 000 €
Construction de 3 bâtiments relais (BR37-38-39 - Segré et Candé)	1 300 000 €				1 300 000 €
Construction d'un bâtiment relais (BR 36 - Segré)	600 000 €				600 000 €
Construction de 3 bâtiments relais (BR 41-42-43)		1 300 000 €			1 300 000 €
Construction et/ou acquisition de bâtiments relais			1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Investissements récurrents	22 500 €	22 500 €	22 500 €	22 500 €	90 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>4 209 500 €</b>	<b>3 587 500 €</b>	<b>1 022 500 €</b>	<b>1 022 500 €</b>	<b>9 901 000 €</b>
Recettes prévisionnelles (subventions, ...)	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Pôle tertiaire (subventions Etat et Région)	638 064 €	1 026 818 €			1 664 882 €
Pôle tertiaire (acquisition partie occupée par les services d'ABC)		2 400 000 €			2 400 000 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>1 088 064 €</b>	<b>3 426 818 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 514 882 €</b>
<b>Reste à charge budget industrie Anjou Bleu Communauté</b>	<b>3 121 436 €</b>	<b>160 682 €</b>	<b>1 022 500 €</b>	<b>1 022 500 €</b>	<b>5 386 118 €</b>

**Budget zones d'activités** (hors opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Alter)

- Dépenses : 181 750 € d'investissements /an (moyenne)
- Recettes : 17,2 % (subventions/participations)
- Reste à charge ABC : 150 500 €/an (moyenne)

Dépenses prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Zone d'activités du Tesseau - Aménagement accès site MANITOU (Candé)	250 000 €				250 000 €
Acquisition foncière au sein des zones d'activités du Bois Cochin et de la Pidaie (Pouancé)	238 000 €				238 000 €
Démolition d'un bâtiment sur la zone industrielle d'Etriché (Segré)	9 000 €				9 000 €
Acquisition immobilière zone d'activités de la Pidaie (Pouancé)		10 000 €			10 000 €
Déconstruction habitations zone d'activités de la Pidaie (Pouancé)		20 000 €			20 000 €
Investissements récurrents	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>547 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>727 000 €</b>
Recettes prévisionnelles (subventions, participations, ...)	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Zone d'activités du Tesseau (participation CD49 à l'aménagement de l'accès MANITOU)	125 000 €				125 000 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>125 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>125 000 €</b>
<b>Reste à charge budget zones d'activités Anjou Bleu Communauté</b>	<b>422 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>602 000 €</b>



## Budget gestion des déchets

- Dépenses : 622 750 € d'investissements /an (moyenne)
- Recettes : 0,0 % (subventions)
- Reste à charge ABC : 622 750 €/an (moyenne)

Dépenses prévisionnelles	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Pôle technique	30 000 €	1 000 000 €	970 000 €		2 000 000 €
Signalétique au sein des déchèteries	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Conteneurs d'apport volontaire	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €
Composteurs	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	80 000 €
Renouvellement bacs	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Local gardien déchèterie Candé	50 000 €				50 000 €
Vidéosurveillance sur les déchèteries (Pouancé et Combrée)	41 500 €				41 500 €
Travaux d'amélioration des déchèteries	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €
Autres matériels (prévention, sécurité agents, informatique, bureautique, ...)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>221 500 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>1 070 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>2 491 500 €</b>
Recettes prévisionnelles (subventions, ...)	2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Reste à charge budget gestion des déchets Anjou Bleu Communauté</b>	<b>221 500 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>1 070 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>2 491 500 €</b>

**Budget assainissement collectif (2024-2026)**

- Dépenses : 1 200 000 € d'investissements /an (moyenne)
- Recettes : 22,2 % (subventions)
- Reste à charge ABC : 933 333€/an (moyenne)

Dépenses prévisionnelles	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>Autosurveillance</b>				
Renouvellement des équipements	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
<b>Réseaux</b>				
Réhabilitation Nyoiseau Allée d'Orveau	55 000 €			55 000 €
Réhabilitation Segré avenue Général d'Andigné	400 000 €			400 000 €
Mise en séparatif Bel Air de Combrée - Etudes	10 000 €			10 000 €
Mise en séparatif Bel Air de Combrée - Maitrise d'œuvre	50 000 €			50 000 €
Mise en séparatif Bel Air de Combrée - Travaux	400 000 €	545 000 €		945 000 €
Réhabilitation Candé quartier Bourg Neuf		115 000 €	100 000 €	215 000 €
Réhabilitation Combrée rue Val d'Ombree		115 000 €	100 000 €	215 000 €
<b>Postes de refoulement</b>				
Renouvellement équipements électriques (pompes, capteurs ...)	31 000 €	31 000 €	31 000 €	93 000 €
Sécurisation (caillebotis, barres guidage ...)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
<b>Stations d'épuration</b>				
Réhabilitation lits drainant Segré et Candé	54 000 €			54 000 €
Réhabilitation Poste dépotage matières vidange Segré		150 000 €		150 000 €
Mise en place clôture Bel Air et Le Tremblay	11 000 €			11 000 €
Réparation chasse pendulaire Aviré	4 000 €			4 000 €
Réparation aérateurs	50 000 €			50 000 €
Réparation sprinkler Noyant la Gravoyère Bois 1	14 000 €			14 000 €
Réparation bâche lagunes St Sauveur de Flée	35 000 €			35 000 €
Réhabilitation Bel Air de Combrée		30 000 €	400 000 €	430 000 €
<b>Provisions pour travaux</b>				
Reprise de branchements	10 000 €	10 000 €	20 000 €	40 000 €
Réhabilitation de regards	10 000 €	10 000 €	20 000 €	40 000 €
Renouvellement de réseaux	40 000 €	49 000 €	250 000 €	339 000 €
Réhabilitation Postes de refoulement	30 000 €	30 000 €	60 000 €	120 000 €
Travaux sur Stations d'épuration	30 000 €	30 000 €	150 000 €	210 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 274 000 €</b>	<b>1 155 000 €</b>	<b>1 171 000 €</b>	<b>3 600 000 €</b>
<b>Recettes prévisionnelles (subventions, ...)</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total 2024-2026</b>
Subvention réseaux SEAB	200 000 €			200 000 €
Subventions réhabilitations	150 000 €	150 000 €	300 000 €	600 000 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>350 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
<b>Reste à charge budget assainissement collectif Anjou Bleu Communauté</b>	<b>924 000 €</b>	<b>1 005 000 €</b>	<b>871 000 €</b>	<b>2 800 000 €</b>

## Prospective financière

En complément de l'évolution des recettes et dépenses pour l'année 2024, la Communauté de Communes a établi la prospective sur les années 2025 à 2027, en s'appuyant sur les éléments suivants :

- Recettes :
  - o Hausse de la fraction de TVA : +1 %/an
  - o Hausse des bases foncières sur la base des prévisions d'inflation
  - o Hausse de l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) en tenant compte des projets en cours
  - o Stabilité de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)
- Dépenses :
  - o Intégration des coûts de fonctionnement du pôle tertiaire (ménage, maintenance, exploitation)
  - o Hausse annuelle des charges de personnel : + 1,9 %

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Communauté de Communes, avec les différents indicateurs permettant de les calculer.

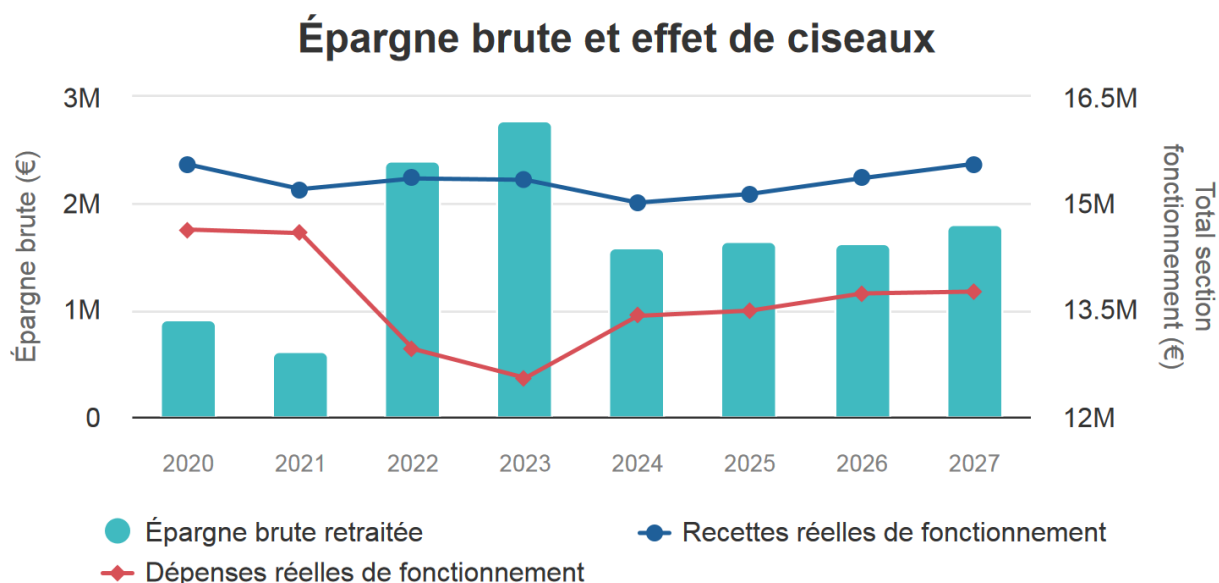
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement (€)	15 452 993	15 333 548	15 012 782	15 134 940	15 357 498	15 560 140
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	12 953 138	12 544 538	13 418 485	13 491 782	13 734 179	13 760 161
<b>Epargne Brute (€)</b>	<b>2 399 854</b>	<b>2 789 010</b>	<b>1 594 296</b>	<b>1 643 157</b>	<b>1 623 318</b>	<b>1 799 979</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>15.63 %</b>	<b>18.19 %</b>	<b>10.62 %</b>	<b>10.86 %</b>	<b>10.57 %</b>	<b>11.57 %</b>
Amortissement du capital de la dette	331 392	362 962	428 529	420 243	499 956	337 655
<b>Epargne Nette (€)</b>	<b>2 069 952</b>	<b>2 426 048</b>	<b>1 165 767</b>	<b>1 222 914</b>	<b>1 123 362</b>	<b>1 462 323</b>
Encours (€)	4 289 720	3 926 757	3 498 228	4 177 985	3 678 028	3 340 372
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>1,79</b>	<b>1,41</b>	<b>2,19</b>	<b>2,54</b>	<b>2,27</b>	<b>1,86</b>

Pour rappel : L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice et l'autofinancement des investissements.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute), duquel a été retiré le remboursement en capital des emprunts souscrits par la collectivité.

## Epargne

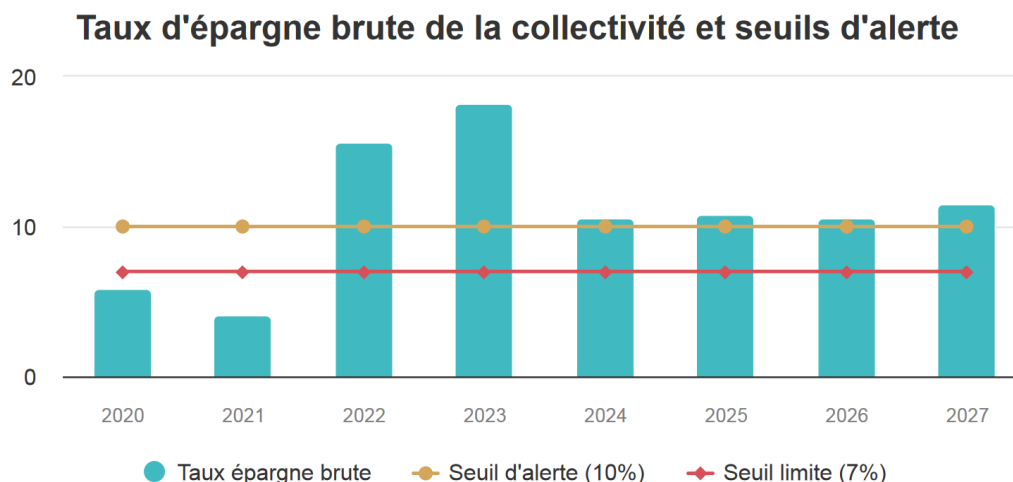
Le graphique ci-dessous, présente l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que celle de l'épargne brute sur la période 2020-2027.



Plus la courbe des recettes réelles de fonctionnement (bleue) est éloignée de la courbe des dépenses réelles de fonctionnement (rouge), plus la Communauté de Communes dégagera de l'autofinancement qui lui permettra de rembourser sereinement sa dette, d'autofinancer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie.

A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet de ciseaux » qui en résulte risque de conduire la collectivité à ne pas dégager suffisamment d'épargne brute, au risque de ne plus être en capacité de rembourser sa dette, ni d'autofinancer ses investissements.

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution du taux d'épargne brute.

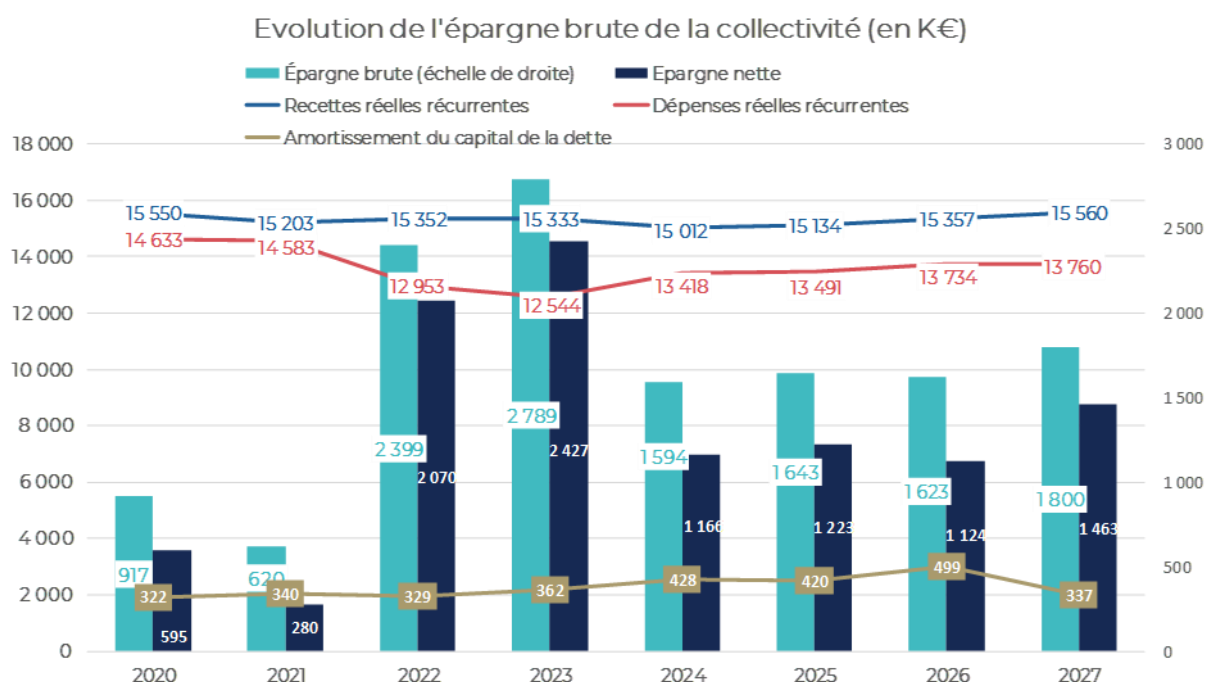


Deux seuils d’alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 % correspond à un premier avertissement, l’EPCI en-dessous de ce seuil n’est plus à l’abri d’une chute sensible ou perte totale d’épargne. Le second seuil d’alerte (7 % des recettes réelles de fonctionnement) représente un seuil limite. En-dessous de ce seuil, on peut considérer que la Communauté de Communes ne dégage pas suffisamment d’épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

On constate, à la lecture des deux graphiques présentés précédemment, qu’Anjou Bleu Communauté a pris les mesures nécessaires pour résoudre la baisse importante de l’épargne constatée jusqu’en 2021. Au-delà des années 2022 et 2023 considérées comme des années exceptionnelles en raison de recettes supplémentaires qui n’ont normalement pas vocation à se reproduire les années suivantes, on remarque que le taux d’épargne brute se stabilise autour de 10-11 % des recettes réelles de fonctionnement, alors que ce taux était de 4 % en 2021.

Pour information, le taux moyen d’épargne brute d’un EPCI en France se situe aux alentours de 16 % en 2021 (DGCL – Données DGFIP).

Le graphique ci-dessous reprend les éléments cités précédemment, en intégrant également l’épargne nette et l’amortissement du capital de la dette. On constate que la situation de la Communauté de Communes s’est nettement améliorée sur les deux dernières années, permettant d’envisager l’autofinancement d’une grande partie des investissements prévus au sein du PPI 2024-2027.



## Endettement

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets d'Anjou Bleu Communauté est de 10 257 365,83 €, réparti au sein de 67 prêts dont 13 prêts à taux variable (soit 19 %).

### Détails :

- Budget général
  - o 12 prêts (dont 1 à taux variable)
  - o Capital restant dû au 31/12/23 : 3 926 757,56 €
- Budget industrie
  - o 10 prêts (dont 7 à taux variable)
  - o Capital restant dû au 31/12/23 : 1 943 096,04 €
- Budget gestion des déchets
  - o 3 prêts (pas de prêt à taux variable)
  - o Capital restant dû au 31/12/23 : 1 527 327,85 €
- Budget assainissement collectif
  - o 41 prêts (dont 5 à taux variable)
  - o Capital restant dû au 31/12/23 : 2 850 434,38 €
- Budget photovoltaïque
  - o 1 prêt (pas de prêt à taux variable)
  - o Capital restant dû au 31/12/23 : 9 750 €

Pour l'exercice 2024, l'encours de dette d'Anjou Bleu Communauté sur le budget général est évalué à 3 498 228 euros. Une hausse de cet encours est envisagé en 2025, lié à la souscription d'un emprunt relatif au financement du pôle tertiaire. Toutefois, sur la base du plan d'investissements présenté précédemment, cet endettement reviendra dans des proportions similaires à l'année 2024, dès 2027.

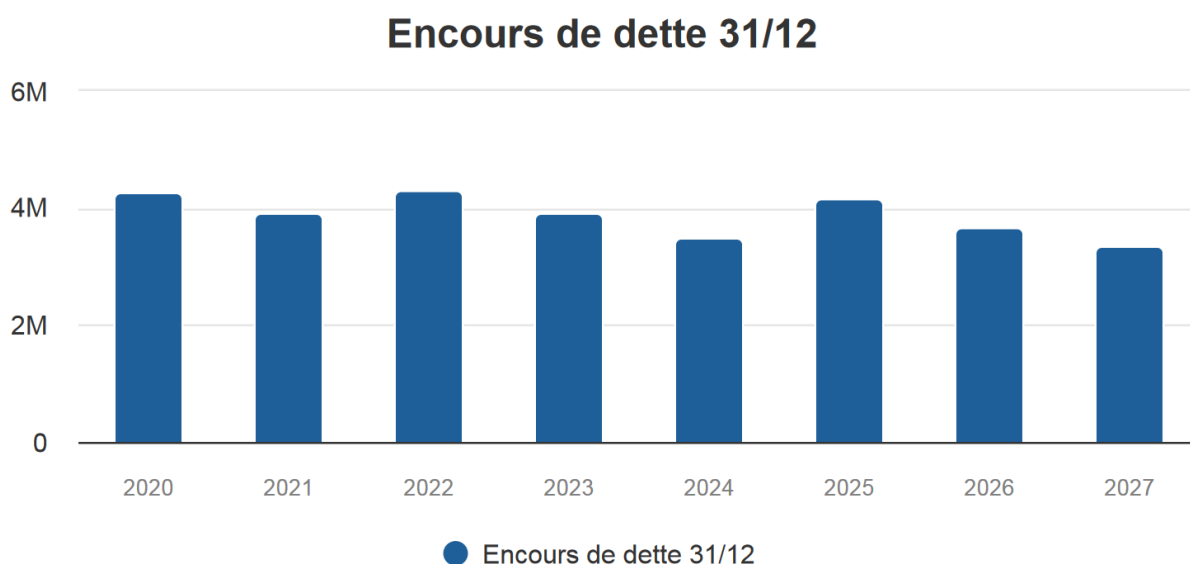
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute (€)	2 399 854	2 789 010	1 594 296	1 643 157	1 623 318	1 799 979
Encours de dette maximum conseillé (€)	23 998 540	27 890 100	15 942 960	16 431 570	16 233 180	17 999 790
Encours de dette (€)	4 289 720	3 926 757	3 498 228	4 177 985	3 678 028	3 340 372
<b>Capacité d'emprunt (€)</b>	<b>19 708 820</b>	<b>23 963 343</b>	<b>12 444 732</b>	<b>12 253 585</b>	<b>12 555 152</b>	<b>14 659 418</b>
Dettes / hab.	119,96	109,66	97,69	116,68	102,72	93,29
Emprunt contracté (€)	700 000	0	0	1 100 000	0	0
Intérêt de la dette (€)	120 642	164 852	176 874	145 027	175 852	152 150
Capital remboursé (€)	329 902	362 962	428 529	420 243	499 956	337 655
<b>Annuité (€)</b>	<b>452 832</b>	<b>525 850</b>	<b>603 439</b>	<b>563 306</b>	<b>673 844</b>	<b>487 841</b>

Le taux d'endettement de la Communauté de Communes (ratio encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est évalué, en 2024, à 23,3 % (la moyenne nationale pour les intercommunalités de 30 à 50 000 habitants est de 51 %).

Sa capacité de désendettement (*constituée par le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute et représentée par le nombre d'années que mettrait la Communauté de Communes à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet*) est estimée, en 2024, à 2,19 années, soit un ratio inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans (correspondant à la durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation).

Pour information : La capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 5,5 années en 2021 (DGCL – Données DGFIP).

Le graphique ci-dessous représente la relative stabilité de l'évolution de l'encours de la dette entre 2020 et 2027.



## Financement des investissements

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement net (€)	2 168 463	2 426 048	1 165 768	1 222 915	1 123 363	1 462 324
Subvention, FCTVA et autres recettes d'investissement (€)	569 237	597 864	566 323	1 238 052	1 570 371	1 018 691
Emprunt (€)	700 372	0	0	1 100 000	0	0
<b>Total de recette (€)</b>	<b>3 438 072</b>	<b>3 023 912</b>	<b>1 732 091</b>	<b>3 560 967</b>	<b>2 693 734</b>	<b>2 481 015</b>
Total des dépenses réelles d'investissement (€) (hors amortissements dette)	1 171 614	578 698	1 840 400	4 557 600	3 273 600	2 437 600
Variation du fonds de roulement (€)	2 266 458	2 445 214	-108 309	-996 633	-579 866	43 415
<b>Fonds de roulement (€)</b>	<b>1 325 403 €</b>	<b>3 262 480 €</b>	<b>4 607 695 €</b>	<b>5 599 393 €</b>	<b>4 602 764 €</b>	<b>4 022 904 €</b>

Comme évoqué précédemment, la Communauté de Communes envisage de recourir à un emprunt bancaire en 2025, et ce, pour financer près de 50 % du reste à charge relatif à la construction du pôle tertiaire.

Il est ainsi prévu d'autofinancer une part importante des investissements sur la période 2024-2027, tout en conservant à terme un fonds de roulement de l'ordre de 4 M€.

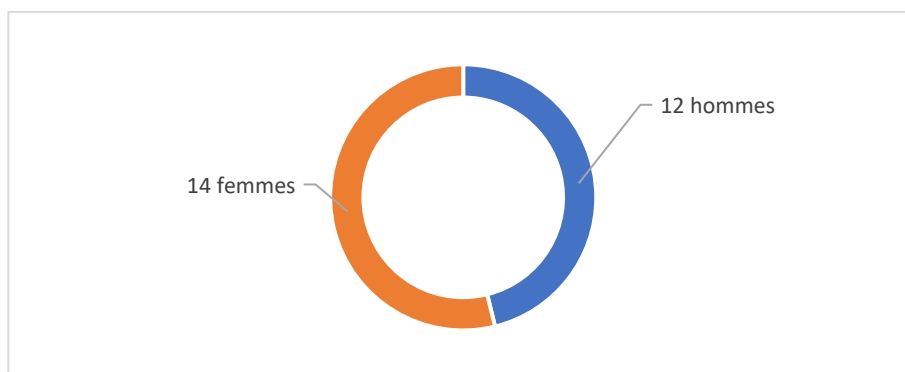
Cette prospective financière montre que la situation financière de la Communauté de Communes s'est fortement améliorée en 2022 et en 2023, et que l'on s'oriente vers une certaine stabilité sur la période 2024-2027.



## Ressources humaines

Après une année 2022 au cours de laquelle Anjou Bleu Communauté a intégré les agents affectés à l'exercice entier des compétences assainissement collectif et gestion des déchets sur son territoire, l'objectif 2023 était d'assurer les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre les politiques publiques portées par les élus communautaires.

Au 31 décembre 2023, 26 agents étaient employés au service d'Anjou Bleu Communauté.

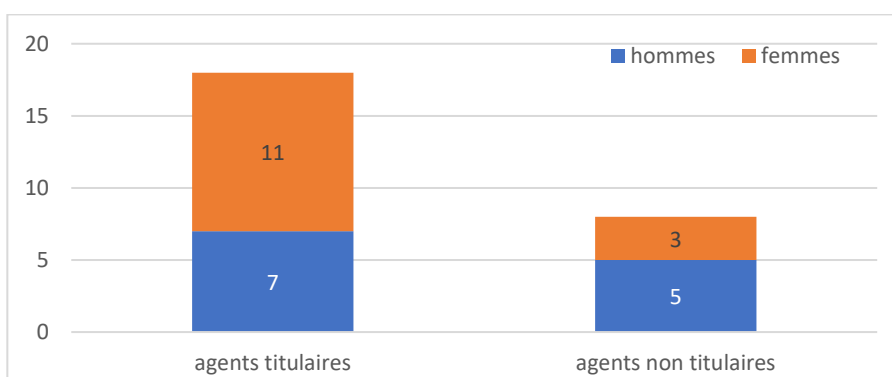


Ainsi, fidéliser ses agents, ouvrir de nouveaux emplois et lutter contre la vacance continueront d'orienter la stratégie de la Communauté de Communes pour répondre à l'ensemble de ses besoins. Au-delà, créer des conditions favorables à l'exercice de leurs missions par les agents au service d'Anjou Bleu Communauté demeure une constante.

### Fidéliser les agents, ouvrir de nouveaux emplois et lutter contre la vacance : 3 axes stratégiques en matière de ressources humaines pour Anjou Bleu Communauté

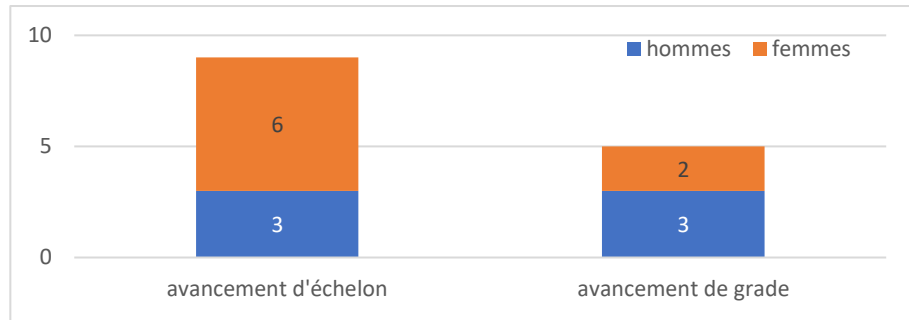
La volonté de fidéliser les agents employés à Anjou Bleu Communauté se traduit d'abord, par la recherche de stabilisation de la situation administrative des agents. Ainsi, 4 agents stagiaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont titularisés à l'issue de leur période de stage.

Désormais, 73 % des agents employés par ABC ont un emploi stable (au sens de la sécurité de l'engagement) : 18 sont titulaires de leur grade et 1 agent est en contrat à durée indéterminée (CDI).



Ensuite, 2 agents, lauréats de concours (technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe) ou d'examen professionnel (adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe) sont nommés dans leur nouveau grade, en reconnaissance de leur réussite à ces épreuves. Enfin, 12 agents ont été concernés en 2023 par un avancement d'échelon ou de grade, évolutions de carrière qui permet de constater l'ancienneté dans leur grade. Ces démarches seront poursuivies en 2024.

Plus de la moitié des agents d'ABC (14/26) ont connu une évolution de leur carrière au cours de l'année 2023.



Par ailleurs, pour faciliter l'exercice de certaines compétences, les moyens humains ont été renforcés. Ainsi en est-il du service affecté aux finances communautaires : la création d'un emploi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, transforme un remplacement en un poste définitif (DCC n° 20230627-018). De même, un nouvel emploi est créé au service environnement, pour suivre l'exploitation courante de l'assainissement collectif (DCC n° 20230627-018). Enfin, le service travaux et aménagement, en charge du patrimoine de la Communauté de Communes, s'étoffe avec l'arrivée d'un nouvel agent (DCC n° 20231212-019). Ces créations de postes sont décidées à temps complet pour répondre aux besoins. La charge de ces emplois sera calculée en année pleine en 2024 (montant : 137 000 €).

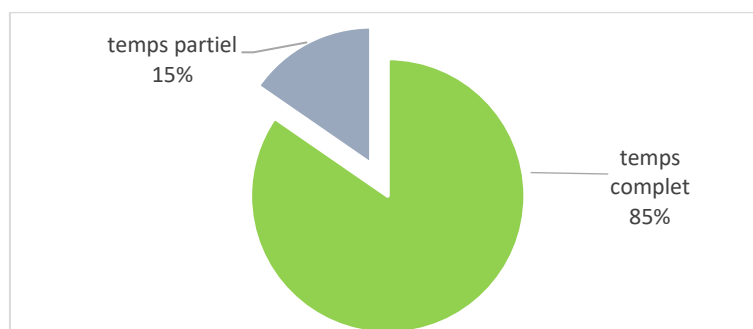
Ces emplois créés, il s'agit de les pourvoir, comme ceux laissés libres à la suite de départs des services de l'assainissement (2 agents) et de l'habitat (1 agent). La Communauté de Communes use de tous les moyens à sa disposition pour attirer les talents : publicité obligatoire (Centre de gestion et emploi territorial), Gazette des Communes, réseau *LinkedIn*... Plusieurs séries d'entretien sont parfois organisés pour un même poste pour réagir au plus vite à la réception de « bonnes » candidatures ou mieux cerner le(s) candidat(s). Et, pour faciliter l'entrée en fonction des candidats retenus, une période de tuilage est prévue, chaque fois que c'est possible. Ainsi, en a-t-il été au service en charge de l'assainissement collectif lors de l'arrivée d'une assistante administrative en mai et d'un technicien en juillet 2023. L'accueil de 4 nouveaux agents est programmé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 : d'une part, l'arrivée d'une assistante administrative (le 01/03/2024) ainsi que de 2 techniciens en charge de l'exploitation (le 09/01/2024) et du suivi d'opération (le 01/07/2024) en matière d'assainissement collectif ; d'autre part, l'arrivée d'un chargé de mission habitat (le 25/01/2024).

Ainsi, l'ensemble des emplois créés au tableau des effectifs de la Communauté de Communes seront pourvus dans la première partie de l'année 2024.

### Améliorer les conditions de travail des agents : une détermination constante pour Anjou Bleu Communauté

Il est admis, au sein de la Communauté de Communes, que les modalités d'exercice des fonctions peuvent être diverses, justifiées, notamment, par des problématiques individuelles.

Ainsi, en est-il d'autorisations de travail à temps partiel, pour des raisons de santé (2 agents à 50 % et 80 % au 31 décembre 2023), pour convenances personnelles (1 agent à 90 % ou de droit (1 agent à 80 % depuis le 01/09/2023).



En outre, l'organisation du télétravail a été actée par le conseil communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2023 (DCC n° 20231212-021). Et 4 agents profitent actuellement de ces dispositions. Celles-ci sont sans incidence budgétaire, en termes de charges de personnel, mais nécessitent d'équiper les télétravailleurs (1 580 €/agent : ordinateur portable/station/clavier-souris/casque).

Lors de la même séance du 12 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé les modifications apportées à la part variable du régime indemnitaire (DCC n° 20231212-020). Désormais, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est défini objectivement pour tous les agents employés par Anjou Bleu Communauté. Le complément indemnitaire annuel (CIA), appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sera monnayable début 2025, à l'issue des entretiens annuels d'évaluation professionnelle. L'enveloppe budgétaire estimée s'élève à 22 500 €. Le montant global de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) s'élèvera pour l'exercice à venir à 164 000 €, compte tenu de l'évolution prévue des effectifs.

L'un des axes d'intervention de la Communauté de Communes concerne aussi les conditions de sécurité dans lesquelles les agents exercent leurs fonctions. Ainsi, depuis la formalisation en 2022 du document unique d'évaluation des risques professionnels, un certain nombre d'actions a été mis en œuvre : mise à jour des registres de prévention, acquisition ou renouvellement d'équipements de protection individuelle (dépense 2023 : 2 316 €), ... Surtout, en 2023, deux cycles de formation ont concerné l'ensemble des agents : premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1 - 20 agents, pour un coût de 1 155 € TTC) et sauveteur secouriste du travail (SST - 3 agents, pour un coût de 630 €). Une formation de tous les agents à la manipulation des extincteurs et le renouvellement d'habilitations électriques sont envisagés en 2024 (enveloppe budgétaire : 1 500 €).

Outre ces orientations, conformément à l'article L.413-1 du code général de la fonction publique, Anjou Bleu Communauté devra bâtir ses lignes directrices de gestion, qui « *fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents publics.* » De plus, il conviendra d'avancer sur la préparation de la généralisation de la participation de la Communauté de Communes au financement d'une prévoyance et d'une mutuelle complémentaire santé des agents. Sur ce sujet, en l'état actuel du droit, l'obligation s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la santé, avec une participation minimale respective de 7 € et 15 € par mois et par agent, soit une enveloppe minimale proche de 7 000 € vu l'effectif d'Anjou Bleu Communauté.

## Etat des indemnités des élus sur l'année 2024

L'article 92 de la loi engagement et proximité de décembre 2019, codifié à l'article L.5211-12-1 du code général des collectivités territoriales, impose que : « *Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires.* »

NOM	PRENOM	ABC	PETR	SBO	SEA	SCEAM
		valeur brute mensuelle du 01/01/2024 au 31/12/2024	valeur brute mensuelle	valeur brute mensuelle	valeur brute mensuelle	valeur brute mensuelle
GRIMAUD	Gilles	2 699,38 €	411,05 €	758,59 €	728,38 €	
ESNAULT	Pierrick	942,54 €	411,05 €			
ROBERT	Jacques	942,54 €				
COQUEREAU	Geneviève	942,54 €				
GODDE	Jacques	942,54 €				355,97 €
COUE	Françoise	942,54 €				
GAULTIER	Jean-Noël	942,54 €				
MORISSE	Sophie	942,54 €				
BROSSIER	Daniel	942,54 €				
GUINEHEUX	Christophe	942,54 €	411,05 €			
CHAUVIN	Bruno	246,63 €				
CROSSOUARD	Pascal	246,63 €				
GAUDIN	Hervé	246,63 €				